



Fonds d'obligations de première qualité 2029 CIBC - série F

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds d'obligations de première qualité 2029 CIBC. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à info@gestiondactifscibc.com, ou visitez le www.investissementsrenaissance.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du fonds :	ATL7017	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Date de début de la série :	5 juillet 2024	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs CIBC inc.
Valeur totale du fonds au 30 juin 2026 :	431 273 669 \$	Distributions :	Revenu net, chaque mois Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,22 %	Placement minimal :	500 \$ à l'achat initial, 25 \$ par la suite

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit dans un portefeuille composé principalement d'obligations libellées en dollars canadiens dont l'échéance effective est en 2029. Le fonds sera dissous vers le 30 novembre 2029, ou à une date plus hâtive moyennant un préavis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 10 % de la valeur liquidative du fonds au moment de l'achat des titres des émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2026. Les placements du fonds vont changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 juin 2026)

CPPIB Capital Inc., 1,95 %, 2029/09/30	5,2 %
Nestlé Holdings Inc., rachetable, 2,19 %, 2029/01/26	5,1 %
Allied Properties REIT, série D, rachetable, 3,39 %, 2029/08/15	5,0 %
Province de l'Ontario, 1,55 %, 2029/11/01	5,0 %
Dollarama Inc., rachetable, 2,44 %, 2029/07/09	4,9 %
Ontario Power Generation Inc., série 4, rachetable, 2,98 %, 2029/09/13	4,9 %
CT REIT, rachetable, 3,03 %, 2029/02/05	4,9 %
AIMCo Realty Investors L.P., série 4, rachetable, 2,71 %, 2029/06/01	4,8 %
TransCanada PipeLines Ltd., rachetable, 3,00 %, 2029/09/18	4,8 %
Enbridge Gas Inc., rachetable, 2,37 %, 2029/08/09	4,8 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	49,4 %

Nombre total de placements : 29

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 juin 2026)

Obligations de sociétés	70,9 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	9,8 %
Obligations en devises	8,8 %
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	5,7 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	3,8 %
Trésorerie	0,9 %
Autres actifs, moins les passifs	0,1 %

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible

Faible à
moyen

Moyen

Moyen à
élevé

Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur certains risques en particulier qui peuvent avoir une incidence sur les rendements du fonds, consulter les rubriques intitulées « Méthode de classification du risque de placement » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de série F du fonds au cours de la dernière année, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de série F du fonds au cours de la dernière année civile. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois au cours de la dernière année civile. Cependant, le meilleur et le pire rendement sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	2,1 %	31 octobre 2025	Votre placement augmenterait à 1 021 \$
Pire rendement	0,3 %	31 décembre 2025	Votre placement augmenterait à 1 003 \$

RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de série F du fonds depuis le 5 juillet 2024 correspondait à 5,5 %. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds le 5 juillet 2024, votre placement vaudrait 1 112 \$ au 30 juin 2026.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un niveau de revenu raisonnablement régulier; et
- veulent une exposition à des obligations canadiennes de première qualité comportant une date d'échéance cible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, échangez ou vendez des parts de série F du fonds.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 28 février 2026, les frais des parts de série F du fonds s'élevaient à 0,22 % de sa valeur, ce qui correspond à 2,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Frais	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation qui ne sont pas inclus dans les frais d'administration fixes (coûts du fonds) pour les parts de série F du fonds.	0,22 %
Ratio des frais d'opération (« RFO ») Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	0,22 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de série F.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, échangerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Ententes fondées sur les honoraires	Vous pouvez acheter des parts de série F par l'entremise de sociétés de représentants qui ont conclu avec Gestion d'actifs CIBC inc. une convention relative à la série F et qui participent à des programmes d'investissement tels que les programmes de services tarifés ou de comptes intégrés. Les parts de série F sont également offertes aux investisseurs qui ont des comptes auprès d'un courtier exécutant (pourvu que le courtier exécutant offre des parts de série F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs qui achètent des parts de série F peuvent payer des frais à la société de leur représentant ou à leur courtier exécutant en contrepartie de leurs services.
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais d'échange	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds géré par nous ou un membre de notre groupe, vous pourriez payer des frais d'échange allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre série du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu de fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.
CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario) M5J 0E7

info@gestiondactifscibc.com
[1-888-888-3863](tel:1-888-888-3863)
www.investissementsrenaissance.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.